

<http://www.broons-caulnes.catholique.fr/Remettre-les-pendules-a-l-heure.html>



Remettre les pendules à l'heure

- Nos deux paroisses - La vie telle qu'elle vaâ€ -



Date de mise en ligne : jeudi 31 mai 2018

Copyright © Paroisses de Broons et Caulnes - Tous droits réservés

Le 9 Avril dernier, le Président de la République s'est adressé aux évêques de France, à l'invitation de ces derniers. Pourquoi pas ? La Loi sur la laïcité du 9 décembre 1905 est une Loi qui défend la liberté d'expression de tous. Et elle permet à l'Etat d'entendre tout le monde à condition de conserver sa neutralité. C'est cette règle de conduite qui a été celle d'Emmanuel Macron. André Paupert - adjoint-maire honoraire de Quimper et Pont-l'Abbé, agrégé d'Histoire - résume bien ce point de vue lorsqu'il écrit : « Dans un Etat laïc, la parole religieuse ne peut être « INJONCTIVE » mais « QUESTIONNANTE. » Les Églises peuvent enrichir le débat public, mais elles violeraient les principes républicains si elles prétendaient imposer leur loi. En dernier ressort, c'est à la Loi de fixer les règles et de dire les limites. »



monde pour demain

Bien entendu, le contexte sous-jacent à cette conférence était celui des Etats Généraux de la bioéthique. Des groupes « cathos » très militants, dont la Manif pour tous, ont assailli les instances du Comité consultatif national d'éthique pour tenter de faire entrer leur point de vue dans la loi. Et ils prétendaient représenter « la doctrine catholique », laquelle est pourtant, sur ces sujets, très pluraliste. On retrouve la même démarche chez les intégristes musulmans. Un numéro spécial de « Charlie Hebdo » vient de publier 60 témoignages d'enseignants qui disent comment ils sont harcelés chaque jour par des élèves qui refusent tel cours de science au motif qu'il ne correspondrait pas à leur interprétation religieuse de l'évolution. Fatigués d'être peu soutenus dans leur mission par les autorités académiques, les entorses à la laïcité se multiplient dans l'Education Nationale.

Le principe selon lequel des groupes d'opinion veulent faire la loi, n'affecte pas seulement les religions qui ont un penchant à la radicalité identitaire. Certains syndicats se comportent ainsi. Eux aussi, ont le droit de s'exprimer et de se faire entendre dans la société. Ils ont des moyens légaux pour cela. Et en cas de crise, ils disposent du droit de grève. Mais en fin de compte, comme pour les religions, c'est la Loi qui tranche. Et qui fait la Loi en démocratie ? Non pas les dirigeants syndicaux ou les responsables religieux, mais le Parlement, députés et sénateurs. Tout simplement parce qu'ils ont en charge l'intérêt global de la société, tandis que les religieux disent le point de vue de leur religion, et les syndicats, les intérêts d'une catégorie de salariés.

Or, j'ai entendu des militants religieux (catholiques comme musulmans) dire qu'ils ne tiendraient pas la loi sur la bioéthique pour légitime, si celle-ci n'entérinait pas leur doctrine. Et j'ai entendu des syndicalistes affirmer qu'ils continueraient à faire grève, même après le vote de la loi sur la réforme de la SNCF.

Soyons clairs : les religions s'expriment, mais n'ont pas de pouvoir législatif, pas plus que les syndicats. La Loi n'est sans doute pas parfaite dans ses décisions. Mais, il n'est pas élu par des religieux, ni par des militants syndicaux. Mais par les citoyens français dans leur ensemble. Sa légitimité pour dire le Bien Commun est la plus fondée. Il est temps de remettre les pendules à l'heure.

Elie Geffray